

Contrat Performance Énergétique



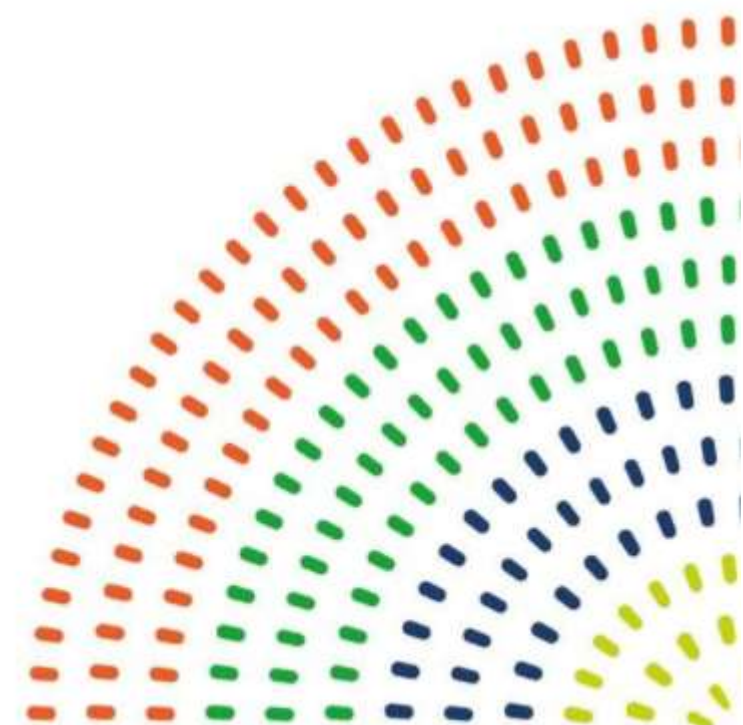
Rencontre du 16 octobre 2020

Sébastien COUILLARD

Directeur de l'Agence Commerciale Touraine - Berry – Sologne Dalkia Centre Ouest

Guillaume COUPEAU

Directeur du Développement – Relations Externes Dalkia Centre Ouest

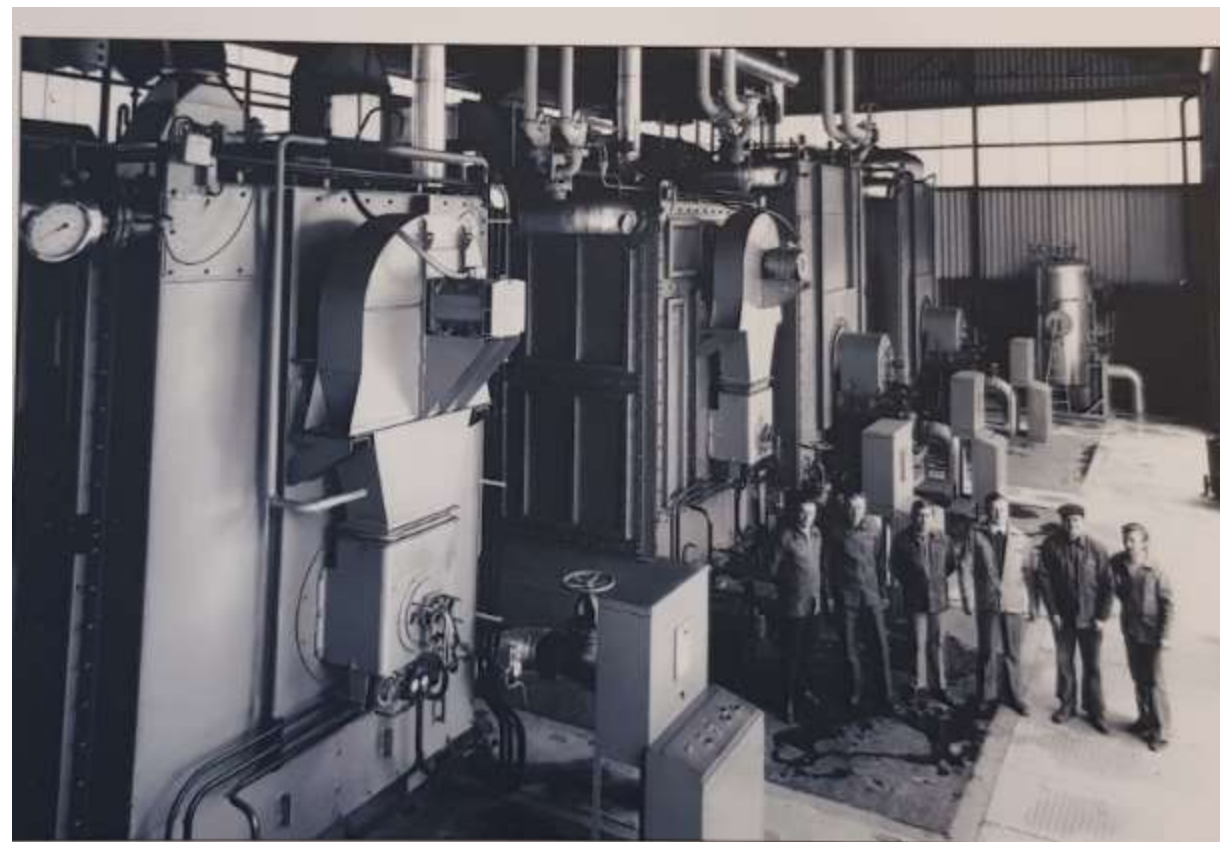




- CPE.....
- ...QUéSACO...?



1935
Chaufferie de l'hôpital de Villiers-Saint-Denis, (France).



1960
Chauffage central de la ZUP de Saint-Dizier, (France).



Une directive Européenne et des débuts confidentiels

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) est un outil destiné à améliorer l'efficacité du bâti

- origine dans la directive européenne 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments
- de 2002 à 2009 les CPE sont restés « confidentiels »
- principe clair mais contenu flou



Le coup de pouce du Grenelle

Loi du 3 août 2009, dite « Grenelle I »

Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

Loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II »

Portant engagement national pour l'environnement

Le Grenelle Environnement, remet le CPE sur les rails

« Guide du contrat de performance énergétique »



Les Boosters

- ✓ **Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (08/2015)**
- ✓ **Les certificats d'Economie d'Energies**
- ✓ **Plan de relance**
- ✓ **...**



Un CPE est un **contrat** conclu entre le **maître d'ouvrage** d'un bâtiment et une **société de services d'efficacité énergétique** visant à garantir au cocontractant une **diminution des consommations énergétiques** d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments, **vérifiée et mesurée dans la durée**, par un investissement dans des **travaux de fournitures ou de services**.

1- Diagnostic Energétique

Référentiel Energétique et état du patrimoine

2- Montage des APE

Action de Performance Energétique
Option de scénarios

3- Pilotage des travaux

Période majeure
Engagement RSE

4- Maintenance & Efficacité énergétique

Notre métier
Eco comportement usagers

5- Mesure, pilotage et suivi de la performance

Reporting, transparence
Commissioning



Les atouts du CPE

- La maîtrise des consommations d'énergie pour l'ensemble d'un Patrimoine bâti (respect des obligations)
- Une solution sur-mesure, innovante et performante garante d'un niveau de confort et d'économies
- Une implication d'entreprises partenaires privées, capables de s'engager sur la durée sur des économies financières et une réduction des émissions atmosphériques dans le cadre d'un contrat de partenariat
- Une implication de PME locales
- L'intégration de diverses énergies et fluides
- Une «Agilité» dans le financement des investissements
- La valorisation CEE
- Une communication politique claire
- ...



Les Contrats de Performance Energétique => Différents types de marchés publics

- **Fournitures et services**

- => appel d'offres

- => dialogue compétitif

- => procédure adaptée

- **Travaux et services**

- => appel d'offres

- => dialogue compétitif

- => procédure adaptée

- **Contrat global**

- => dialogue compétitif



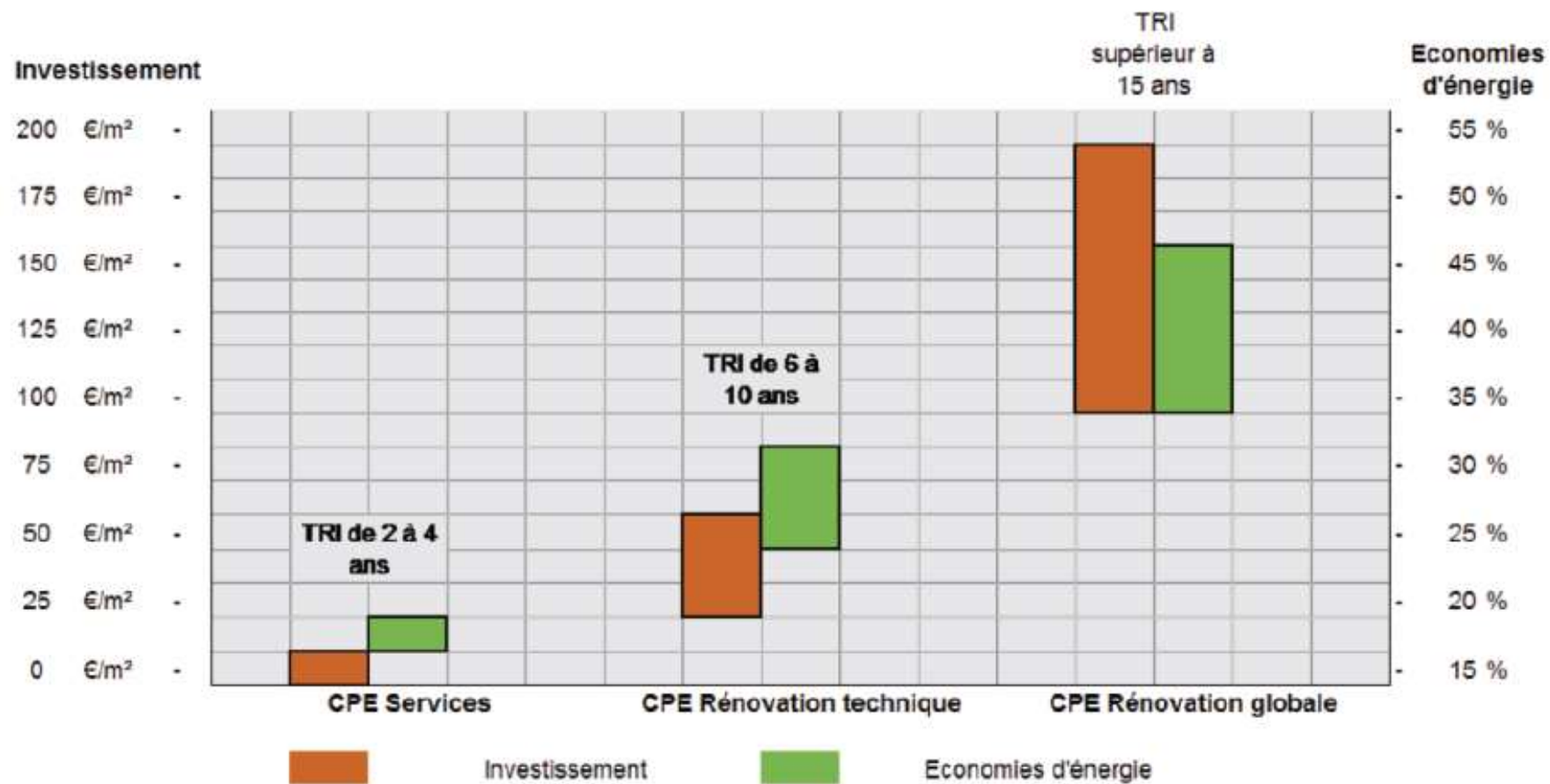
Ambition d'économie – Budget – Famille de prestations



Maintenance des équipements	Suivi et pilotage de l'installation	Pilotage énergétique	Sensibilisation des usagers	Engagements sur les consommations énergétiques	Engagements d'efficacité énergétique	Bouquets de travaux efficients	Rénovation patrimoniale du bâtiment
CPE Services : - 15 à -20%							
CPE Rénovation technique : -25 à -35%							
CPE Rénovation globale - 40 à 60%							



Investissements et économies d'énergie par type de CPE





Quelques points sur les REX CPE

- Un diagnostic de très bon niveau : énergétique et patrimoine
- Un AMO présent jusqu'à la mise en place du Contrat, voir plus....
- Une attention particulière au risque d'un CPE rénovation/travaux (seul..)
- Ne pas se limiter (dans un 1^{er} temps) sur le périmètre
- Eviter les lots ...
- Intégrer la maîtrise de l'achat des Energies
- Prévoir un engagement global puis détaillé par site
- Demander un responsable CPE dédié coté opérateur
- Prévoir une équipe dédiée coté collectivité
- Donner de la durée au projet (> 10 ans)
- ...



Quelques communications

bref ECO

N° 2429
samedi 10 au vendredi 16 octobre 2020
Page 6
185 mots - 1 min



HAUTE-SAVOIE ÉNERGIE

Dalkia décroche le contrat énergétique des bâtiments communaux d'Evian

La ville d'Evian a retenu l'offre de Dalkia pour le contrat de performance énergétique de ses bâtiments communaux. D'une durée de neuf ans, celui-ci représente un montant de 12 M€ pour la gestion du chauffage, de la ventilation et de la climatisation de 49 édifices. En vigueur depuis le 1er septembre, il prévoit 102 actions d'amélioration comme le

remplacement des équipements au fioul par de mini-réseaux bois. Chaque bâtiment sera équipé de sondes connectées et reliés au centre de pilotage de Dalkia qui en assurera la télégestion. Une relève journalière des consommations permettra de mesurer le comportement thermique des bâtiments et d'en évaluer la dynamique.

La Ville d'Evian accompagnera cette transition énergétique en engageant 4,2 M€ de travaux dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissements. A l'issue des neuf années du contrat, les économies d'énergie réalisées devraient s'élever à 30 % et les émissions de CO2 diminuer de 40 %.

Contrat de performance énergétique : Suresnes améliore 63 bâtiments

La ville de Suresnes, dans les Hauts-de-Seine, a souscrit un contrat de performance énergétique avec Dalkia qui concerne 63 bâtiments pour une durée de huit ans. La baisse attendue des consommations énergétiques des bâtiments s'élève à 18,5 % d'ici 2025.

Entre 2017 et 2025, 63 bâtiments de la ville de Suresnes (Hauts-de-Seine), pour une puissance totale de près de 10 GWh/an, verront leur performance énergétique améliorée grâce à un contrat de performance énergétique (CPE) passé avec l'énergéticien Dalkia. Il s'agit des groupes scolaires, des crèches, des bâtiments administratifs ou sportifs.

Un contrat d'un montant de 13 millions d'euros sur huit ans, dont 1,7 millions d'euros de travaux sur le bâti dans trois écoles et un complexe sportif. Ces travaux consistent notamment dans le remplacement des menuiseries extérieures et la rénovation de l'enveloppe des bâtiments.

La formule de CPE choisie par Suresnes comprend des travaux de rénovation énergétique, l'achat et la gestion des énergies nécessaires à la production du service énergétique (chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire...), la conduite et la maintenance des installations, ainsi que le gros entretien et le renouvellement de certains équipements. Tous les sites concernés par le CPE sont reliés au Desc Dalkia, qui mesurent en temps réel les consommations énergétiques et les appels de puissance.

Obligation de résultats

La ville s'engage à faire des travaux sur le bâti, et quand les travaux sont réalisés, Dalkia s'engage à ce que notre consommation énergétique baisse de près de 19 %, précise Rosa-Marie Abel, directrice générale des services de la ville de Suresnes.

L'investissement est important pour la ville, le contrat stipule donc une obligation des résultats avec des possibles pénalités si les objectifs ne sont pas atteints en fin de contrat. " Si on n'atteint pas la performance, on doit payer l'écart entre le résultat réel et la performance sur laquelle nous nous sommes engagés ", précise Benoit Guilblin, directeur régional Ile-de-France de Dalkia.

Les travaux et améliorations entrepris sur les 63 bâtiments devraient permettre à la ville d'économiser 115.000 euros des 2015, soit une baisse de 15 % de la facture énergétique.

**Nous vous remercions
de votre attention**

